

Gardien de police municipale / Gardienne de police municipale

Agent de police municipale/Agente de police municipale, Gardien-brigadier/Gardienne-brigadière, Policier municipal/Policière municipale



Sur le terrain, la gardienne ou le gardien de police municipale assure la sûreté publique, veille à l'application des arrêtés municipaux, dresse éventuellement des procès-verbaux, relève certaines infractions au code de la route...

 Statut d'exercice : **fonctionnaire**

 Niveau de formation requis : **diplôme national du brevet**

DESCRIPTION DU MÉTIER

Gérer le quotidien d'une ville

Au quotidien et sous l'autorité du maire, le gardien ou la gardienne de police municipale assure des missions de médiation et de prévention de la délinquance, de surveillance des quartiers et des lieux publics, de régulation du stationnement, des foires et des marchés et de gestion des foules lors d'événements... Il ou elle gère aussi les objets trouvés, la capture des chiens errants, la mise en fourrière des véhicules abandonnés... Dans les structures importantes, certains gardiens de police municipale exercent des tâches précises : par exemple, surveiller et analyser les images des caméras de surveillance qui quadrillent l'espace public.

Assurer un rôle de police

Dotés de pouvoirs de police judiciaire, les gardiens de police municipale peuvent constater des crimes et délits, verbaliser les infractions aux arrêtés d'une mairie, au code de la route (contrôles routiers, dépistages d'alcoolémie...), à l'environnement (propreté des rues, affichage sauvage...), aux nuisances sonores... Ces actions viennent en appui aux autres acteurs de la lutte contre l'insécurité que sont les gendarmes et les policiers nationaux. Toutefois, les gardiens municipaux n'ont pas les mêmes attributions. Lorsqu'un voleur est interpellé, il faut appeler la police nationale qui, elle, décidera des suites à donner à l'affaire.

COMPÉTENCES REQUISES

Sens relationnel et discrétion

En contact permanent avec les habitants de la ville, le gardien ou la gardienne de police municipale sait

écouter, dialoguer et informer. La discrétion fait aussi partie intégrante de son métier.

Disponibilité et sang-froid

Très souvent dehors, le gardien ou la gardienne de police municipale doit posséder une bonne condition physique. C'est d'autant plus vrai pour les équipes dont les déplacements se font à vélo et qui accumulent les kilomètres journaliers. Il est possible de travailler la nuit et le week-end, il faut donc se montrer disponible. Une bonne maîtrise de soi est exigée... car il faut souvent intervenir dans les situations conflictuelles entre les personnes. Le comportement du gardien ou de la gardienne de police en patrouille sur la voie publique doit être irréprochable en toutes circonstances.

EMPLOI ET SECTEUR D'ACTIVITÉ

Salaire

Salaire du débutant

A partir de 1841 euros brut par mois, hors primes

Intégrer le marché du travail

Des postes en augmentation

Les postes offerts dans les centres de gestion de la fonction publique territoriale varient d'une année sur l'autre. Avec le développement des politiques publiques de sécurité, de l'accroissement des compétences en ce domaine, le secteur de l'emploi est en croissance. Il faut remplacer les départs en retraite au sein des polices municipales des grandes villes qui existent depuis plusieurs décennies ; alors que les collectivités de taille moyenne augmentent les effectifs pour répondre à la demande de sécurité grandissante des citoyens et que les communes plus petites créent leurs polices municipales.

Formation et évolution

La progression de carrière est possible pour devenir brigadier ou brigadière. Au fil des ans, il ou elle peut ensuite accéder au grade de brigadier-chef principal.

OÙ L'EXERCER

Sur le terrain

À pied, en VTT ou en voiture, toujours en uniforme, le gardien ou la gardienne de police municipale est toujours au contact de la population. Il ou elle sillonne les rues, les marchés, les quartiers sensibles, surveille les abords des écoles, se rend dans les manifestations sportives et culturelles organisées par la ville. Il lui est aussi demandé d'être à l'écoute des besoins des citoyens, de leur porter assistance, d'établir des mains courantes en cas de plainte et de traiter tout dysfonctionnement. Certains agents circulent en moto ou à cheval pour mieux s'adapter au terrain qu'ils doivent couvrir.

Dans un bureau

Souvent à l'extérieur, le gardien ou la gardienne de police municipale doit aussi se rendre au bureau pour rédiger et transmettre de nombreux documents : rapports d'activité, comptes rendus des missions d'ilotage et de prévention, tenue des registres du suivi des affaires, enregistrement et transmission des procès-verbaux et

amendes... Lors de permanences, il ou elle accueille le public et l'oriente vers les services compétents.

Dans la Fonction publique territoriale

Ces agents sont des fonctionnaires territoriaux exerçant pour les collectivités. Dans les grands villes, ils ont comme responsable hiérarchique le directeur ou la directrice de police municipale.

LES ÉTUDES

Le métier est accessible aux lauréats du concours de gardien-brigadier, ouvert aux titulaires du DNB (diplôme national du brevet) au minimum. Si tout CAP convient, celui d'agent de sécurité est bien adapté. Après réussite au concours, les candidats s'inscrivent sur une liste d'aptitude (qui permet aussi aux collectivités de recruter des fonctionnaires de police municipale) et se mettent à la recherche d'un poste. Ils disposent alors de 3 ans pour le trouver. Ils suivent une formation de 6 mois au CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale). Un poste d'encadrement comme chef ou cheffe de service est accessible sur concours après le bac.

Sources : Onisep 04.2025 © Olivier Tuffé-Stock.adobe.com